Bruxelles, le 1er septembre 2020

|  |
| --- |
| Avis spécifique aux élèves de :**5ème et 6ème animateur****5ème et 6ème aspirant en nursing****5ème, 6ème puériculture et 7ème puéricultrice****6ème technicien chimiste****6ème assistant pharmaceutico-technique****7ème opticien****7ème prothésiste dentaire****Stages** |

Chers parents,

Chers élèves,

Vu le nombre d’élèves et la diversité des stages, il nous est impossible de prendre en considération le domicile ou toute autre raison pour fixer les lieux de stage.

|  |
| --- |
| **ABSENCES EN STAGE** |

Nous attirons votre attention sur le fait qu’aucune circonstance particulière (travail d’étudiant, formation complémentaire, fête religieuse ou autre) ne peut justifier l’absence en stage.

Selon les directives ministérielles, ceux-ci sont prioritaires et obligatoires, donc, toute absence en stage sera couverte par un certificat médical et récupérée à une période ultérieure.

**Les absences en stage sont une cause majeure d’échec.**

Il y a, en effet, incompatibilité entre les responsabilités liées à l’apprentissage de la fonction de puéricultrice, d’animateur, la formation d’aspirant en nursing et l’absentéisme.

**Signature des parents Signature de l’élève, Le Directeur,**

**ou de l’étudiant majeur, M. PIROTTE**